



ECHORIA

n°14

Lettre du bassin versant de la ria d'Etel
Année 2015

RENFORCER NOTRE PROXIMITE

BELZ
BRANDERION
BREC'H
CAMORS
ERDEVEN
ETEL
KERVIGNAC
LANDAUL
LANDEVANT
LANGUIDIC
LOCOAL-MENDON
MERLEVEZ
NOSTANG
PLUVIGNER
PLOEMEL
PLOUHINEC
SAINTE-HELENE

A travers sa mission première de préservation de la qualité de l'eau, le Syndicat mixte de la ria d'Etel agit au quotidien en faveur du territoire du bassin versant et des acteurs qui le font vivre. Il se doit donc d'être proche d'eux pour les comprendre et répondre à leurs attentes. C'est ce que nous initions à l'aube de notre mandature.

Elus depuis une année, notre nouvelle organisation commence à trouver son rythme de travail. Chaque vice-président gère désormais un domaine particulier de compétences liées aux actions phares du SMRE.* Cette répartition thématique permet de gagner en efficacité et rapproche les élus des salariés du syndicat. Renouvelé à plus de la moitié de son effectif, le comité d'élus se sent ainsi plus investi et pleinement conscient des enjeux du territoire.

L'application du nouveau Contrat de bassin – présenté à l'intérieur de cette Lettre –, marque également le début de notre mandat et confirme les priorités que nous devons mener. La première d'entre elles est la préservation des activités primaires et littorales en ria d'Etel que sont la conchyliculture, la pêche et tous les types d'agriculture. Cela passe par beaucoup de dialogue avec les acteurs concernés et une bonne connaissance de leurs pratiques afin de bien cibler les actions du SMRE. Pour ce faire, nous allons continuer d'aller à la rencontre des professionnels, sur leurs lieux de travail. Notre devoir étant de favoriser les conditions pour maintenir cette diversité d'activités et son bon maillage sur le territoire. De cet équilibre entre protection de l'environnement et développement économique dépend l'avenir de notre bassin versant.

La communication autour de nos missions reste aussi très importante et facilite la sensibilisation de tous les publics. Nous le voyons, avec la saison touristique qui démarre, les parties de pêche à pied vont se densifier. Les ateliers pédagogiques, ainsi que les animations nature, proposés depuis plusieurs années seront donc poursuivis cet été. Organisés en partenariat avec les acteurs locaux du tourisme, et le syndicat mixte du grand site dunaire Gâvres-Quiberon, ils permettent d'initier les novices aux bonnes pratiques et de limiter leurs impacts sur le milieu.

Prochainement, la mise en ligne du nouveau site Internet du SMRE, interactif et pragmatique, aidera à une meilleure diffusion des informations du syndicat et au renforcement de sa proximité avec les usagers de la ria.



Sommaire

- P2 MISSIONS ET PRIORITES POUR LE SYNDICAT MIXTE
- P3 EAU ET MILIEUX AQUATIQUES : TOUT UN PROGRAMME !
- P5 ALGUES VERTES : REDUIRE ENCORE LES TAUX DE NITRATES
- P6 LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS MARITIMES
- P7 INTERVIEWS : PECHEURS ET CONCHYLICULTEURS DE LA RIA
- P8 O FIL DE LA RIA : NATURA 2000 ET FESTIVITES D'ETE



Marie-Christine Le Quer,
Présidente du Syndicat mixte de la ria d'Etel



**Pour rappel, les actions phares du syndicat mixte de la ria d'Etel concernent : l'eau, les milieux aquatiques, la biodiversité, la microbiologie, la cohabitation entre agriculture et conchyliculture, le littoral et la Gestion intégrée de la zone côtière (Gizc), la lutte contre les pesticides et les nitrates.*



Missions du Syndicat mixte de la ria d'Étel

QUELLES PRIORITÉS SUR LE BASSIN VERSANT ?

Des priorités et des enjeux à l'échelle du bassin versant, qui dessinent les actions qui prévalent dans les missions du syndicat mixte de la ria d'Étel pendant ces cinq prochaines années.

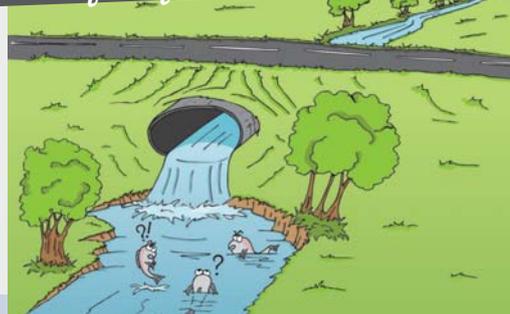
Quatre problématiques prioritaires sur le bassin versant

Microbiologie (qualité sanitaire eau et coquillages)



La qualité de l'eau détermine les classements sanitaires. Elle est essentielle pour la conchyliculture, la pêche à pied ou la baignade. Un risque pèse en particulier sur le classement des coquillages fouisseurs (coques, palourdes...) et sur les activités qui en dépendent.

Milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides)



Au fil du temps, les milieux aquatiques ont subi des dégradations préjudiciables tant pour la faune et la flore qui s'y trouvent, que pour la qualité de l'eau, les usages ou l'écoulement des eaux et des sédiments. Sur le bassin, six cours d'eau sont déclassés au titre de la DCE*.

Biodiversité



C'est un enjeu vital et sociétal de premier ordre. Le bassin versant est un remarquable écrin de biodiversité, avec deux sites Natura 2000 et de nombreux Espaces Naturels Sensibles.

Pollution maritime



La Ria est particulièrement sensible et fragile face aux pollutions marines – Se former et se préparer pour pouvoir gérer au mieux les pollutions est donc indispensable pour préserver la faune et la flore, ainsi que les activités du littoral.

Deux autres priorités

Proliférations algales (« algues vertes »). Les proliférations excessives d'algues posent des problèmes pour la faune et la flore, comme pour les activités et l'image du territoire. Le phénomène est récurrent et marqué sur la Ria qui est déclassée pour ce critère vis-à-vis de la DCE*. Les nitrates sont considérés comme le principal facteur limitant sur lequel jouer pour réduire le phénomène.

Pesticides. Les pesticides constituent un polluant chimique des eaux susceptible d'avoir des impacts sur la faune et la flore aquatiques, et donc sur les activités liées. Ils peuvent poser des problèmes de santé directement et indirectement. Cette thématique demeure importante pour le territoire, même si les cours d'eau de la Ria révèlent des contaminations modérées en la matière, hormis Lézévy.

* DCE : cf bas de page 4



Contrat territorial

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES : TOUT UN PROGRAMME !

Après le deuxième "programme de bassin", un nouveau contrat "Eau et Milieux aquatiques" démarre en 2015 sur le bassin versant de la ria d'Étel. Prévu sur 5 ans, il est cofinancé par l'Agence de l'eau, le Département et la Région pour un coût global de 2,95 millions d'euros. Le volet "Milieux aquatiques" y occupe une place prépondérante, tout comme la "Microbiologie". Petit tour d'horizon...

En bref, le programme vise à répondre à des enjeux socio-économiques et réglementaires locaux, liés à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, qui en constituent les deux axes. Construit en concertation avec les acteurs du territoire et les partenaires, il fixe pour chaque action des objectifs de résultats précis, évalués grâce à des indicateurs.

Volet eau : la microbiologie mise en avant

La première priorité du volet "Eau" est la "microbiologie". En second lieu viennent les "nitrates" et les "pesticides".

Microbiologie : une nécessaire coopération

Les contaminations microbiologiques étant liées aux déjections humaines ou animales, de nombreux acteurs entrent en jeu : collectivités gestionnaires des eaux usées ou pluviales, éleveurs et propriétaires d'animaux, usagers de la ria... Le SMRE pilotera directement certaines actions, comme l'accompagnement individualisé d'agriculteurs sur des secteurs à risque, la sensibilisation d'usagers, les suivis, etc. Il apportera aussi un appui technique aux communes pour les eaux pluviales.

La reconquête de la qualité sanitaire passant par ailleurs nécessairement par un travail collégial, le plan d'action prévoit en premier lieu le développement d'une dynamique de coopération et d'échanges entre tous, dans un esprit de complémentarité. Un outil opérationnel a d'ores et déjà été créé à cet égard par le SMRE : **l'atlas microbiologie**.

Proliférations algales : une amélioration à poursuivre

Même si les taux de nitrates diminuent continûment et que les proliférations sont moindres sur 2012-2014 que précédemment, du chemin reste à faire. Les bassins de Pont du Roc'h et de Demi-Ville, au nord du territoire, jouent un rôle prépondérant dans le phénomène. L'origine des nitrates dans l'eau étant majoritairement attribuée aux activités agricoles, des accompagnements individualisés vont être mis en œuvre auprès d'agriculteurs de ces deux bassins.

Pesticides : rester vigilant

Le programme cible prioritairement le bassin versant de Lézévy, à l'ouest. Des actions agricoles, axées sur l'accompagnement individuel, y sont ainsi prévues. Concernant le volet non agricole, le plan vise à accompagner les communes dans la mise en œuvre des chartes de désherbage. Des opérations envers les particuliers, voire les entreprises, sont aussi au programme.

Des actions transversales complémentaires

En appui des actions thématiques, des démarches transversales sont conduites.

A noter :

- Suivis de qualité de l'eau et des coquillages
Indispensables pour définir les actions à engager et en évaluer l'impact
- Actions collectives agricoles
Nécessaires en appui des actions individualisées et pour maintenir une dynamique
- Système d'information géographique (SIG)
Un outil d'aide à la décision devenu incontournable pour gérer et valoriser les multiples données
- Communication

Au programme : un numéro d'Echo ria par an, construction d'un site Internet, événementiels...

CURE DE JOUVENCE POUR LES COURS D'EAU

Volet : milieux aquatiques

D'ici à 2020, l'objectif est de restaurer 120 kilomètres de cours d'eau dans le cadre du Contrat territorial sur le bassin versant de la ria d'Etel. Précisions.

Le volet « Milieux aquatiques » est une des composantes du Contrat territorial. Connu sous le sigle « CTMA », il vise l'atteinte du « bon état écologique » des cours d'eau* au regard des réglementations européennes et nationales.

Dans ce cadre, une étude menée de 2011 à 2013 a permis d'examiner 480 des 534 kilomètres de cours d'eau du bassin versant et d'élaborer, en conséquence, un programme d'actions et de travaux.

Les enjeux pointés concernent, par ordre d'importance, **la continuité amphibiotique** ou comment faciliter la migration des poissons de la mer vers les cours d'eau, ou inversement, puis la continuité **holobiotique** qui concerne les espèces piscicoles qui ne vivent qu'en eau douce, et enfin **l'état du cours d'eau** en lui-même (**lit mineur**) et de la végétation des berges (**ripisylve**).

En chantier de 2015 à 2019

La réglementation et le budget alloué au CTMA pour ces cinq prochaines années imposent des priorités quant aux secteurs d'intervention.

Il s'agit de tronçons sur le Lézévy, le ruisseau du Moulin de Saint-Georges, le Pont du Roch, le Moulin de Cochelin, le Calavret et le Poumen, et dans une moindre mesure, sur la Demi-Ville, le Moulin du Palais, le Resto et le Poulbé.

Les travaux porteront principalement sur des ouvrages transverses (buses, ponts, etc.) pour permettre la libre circulation des poissons et le transit des sédiments (**continuité écologique**). Sur le lit mineur, les berges et la ripisylve, les travaux devront restaurer l'hydromorphologie du cours d'eau (état physique et dynamique du cours d'eau).

D'autres actions sur les moulins concernant la continuité écologique et sur les plantes invasives seront menées.

Le CTMA inclut également des travaux, de même nature, portés par la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA 56), en partenariat avec les associations de pêche du Pays de Lorient et d'Auray, et par la commune d'Erdeven.

Au total, 120 km de cours d'eau seront concernés par l'ensemble de ces travaux qui bénéficient d'une déclaration d'intérêt général et sont autorisés, au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, par le Préfet du Morbihan.

Propriétaires informés

Ces travaux étant définis année par année, les propriétaires des segments concernés seront contactés par les maîtres d'ouvrage (SMRE et FDPPMA 56) l'automne-hiver précédant l'installation du chantier. En plus d'échanger sur la nature des travaux, leur intérêt et impact, ils décideront ensemble de la meilleure période pour intervenir.

témoignage



François Le Louër, Adjoint à Languidic, Vice-président du Syndicat mixte, référent sur ce dossier

« C'est la première fois que de tels travaux vont être réalisés sur la ria d'Etel. Ils sont importants pour la réhabilitation de notre environnement. Peu de rivières demeurent dans leur état naturel. Leur dégradation entraîne donc des conséquences sur la faune, la flore et sur la qualité de l'eau. C'est tout cela que nous voulons réduire en appliquant les préconisations de l'étude. Validés par l'Etat, ces travaux relèvent donc d'un intérêt général et d'un engagement fort de l'ensemble de la population, collectivités comme riverains. A cet effet, je tiens à remercier les propriétaires que nous avons d'ores et déjà contactés et auprès de qui nous avons reçu un accueil très favorable. »

* DCE : Directive Cadre sur l'Eau, qui impose l'atteinte du bon état des masses d'eau (estuaires, cours d'eau, etc.) dans des délais fixés
Pour tout savoir sur l'état des masses d'eau, consultez le site de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : www.eau-loire-bretagne.fr / onglet « Informations et données »

Algues vertes

REDUIRE ENCORE LES TAUX DE NITRATES

Sans être alarmante, la conclusion d'une étude réalisée par le Centre d'étude et de valorisation des algues (Ceva) appelle à réduire encore la concentration en nitrates, prioritairement dans les deux principaux cours d'eau du bassin versant de la ria. Objectif : y préserver l'équilibre écologique.

« Pont du Roc'h et Demi-Ville sont les principaux contributeurs en nitrates dans la ria d'Étel. Pour obtenir un abattement de moitié de la quantité d'algues vertes, il faudrait atteindre des niveaux autour de 10-15 mg/l sur les mois de mai à septembre dans l'un et l'autre de ces deux cours d'eau. » Sur 2010-2014, la moyenne des teneurs sur mai-septembre variait de 26 à 32 mg/l pour l'un et de 18 à 23 mg/l pour l'autre. Les conclusions de l'étude du Ceva sont claires. Ce dernier réalise chaque année des survols aériens pour suivre les proliférations. A partir de ces données et des divers suivis sur le terrain, le centre spécialisé a pu modéliser les proliférations d'algues et évaluer les apports en nitrates provenant des différents cours d'eau, mais aussi des sédiments et de la mer.

Au regard de sa situation, la ria d'Étel est « déclassée » selon les critères de la Directive européenne Cadre sur l'eau (DCE), vis-à-vis des « proliférations algales ».

Cette dernière impose notamment le respect d'un bon état écologique des masses d'eau, état qui n'est pas atteint dans la ria. Les risques potentiels d'une trop forte présence d'algues restent réels et multiples : perturbation des systèmes sédimentaires, perte de biodiversité, gêne pour les activités et usages liés à la Ria.

Même si la situation s'améliore significativement, les efforts doivent être poursuivis pour atteindre le bon état écologique de la ria. « **Les objectifs sont atteignables**, précise Sylvain Ballu du Ceva, **mais ils nécessitent des actions ambitieuses.** » Le paramètre essentiel est la mise en place d'une collaboration étroite avec les agriculteurs, afin de pouvoir définir et mettre en œuvre avec eux les solutions les plus pertinentes et adaptées. « **La concentration en nitrates diminue de manière progressive et constante**, résume Laurent Thibault, directeur du SMRE. **Une bonne partie du chemin est parcourue, mais il en reste encore à faire.** »

Zoom : Nitrates kérésako ?



Les nitrates sont issus de la transformation de l'azote, présent notamment dans l'atmosphère. Engrais naturels, on trouve les nitrates dans tous les écosystèmes. Ils sont aussi utilisés dans des engrais chimiques et sont présents dans les fumiers. L'origine des nitrates dans l'eau est principalement attribuée aux activités agricoles. Ils pénètrent dans les sols et rejoignent les nappes phréatiques qui alimentent les cours d'eau. Ce processus est lent. Les taux de nitrates évalués aujourd'hui sont ainsi le résultat de pratiques passées. Les nitrates deviennent néfastes quand ils sont en trop grande quantité dans les eaux (eutrophisation). Une quantité minoritaire des nitrates dans l'eau provient également des rejets d'eaux usées et d'autres activités.

D'autres algues sont présentes dans la ria d'Étel

Sylvain Chauveau, directeur du bureau d'études TBM à Auray, a établi une cartographie des milieux marins de la ria d'Étel. Différents bancs d'algues ont été inventoriés dans ce cadre. Il en détaille 3 espèces :



« **Les algues rouges**, ici sous la vase, sont plus nombreuses que les algues vertes et restent en

place en hiver. Comme les ulves, elles ont réduit les herbiers, nourriture privilégiée des oies bernaches, et ont appauvri la biodiversité. »



« **L'himanthalia elongata, ou haricot de mer** (longue algue dans l'eau), que l'on trouve dans la

partie sud de la ria, est l'une des deux espèces d'algues comestibles présentes. La seconde est la porphyra utilisée en Asie du sud-est dans l'élaboration des sushis. »



« **Le goémon** est toujours accroché à la roche. On en trouve donc surtout au sud dans la ria. Il atténue le clapot, et sert de cache aux étrilles... Mais les patelles mangent le goémon et la

roche devient un environnement moins riche. C'est une transformation qui touche tout l'écosystème côtier breton. L'une des explications pourrait être l'arrêt de la consommation humaine de patelles, il y a une quarantaine d'années. »

Lutte contre les pollutions maritimes par hydrocarbures

LES COLLECTIVITES POURSUIVENT LEURS EFFORTS

Pour lutter contre les pollutions maritimes, techniciens et élus des syndicats mixtes de la ria d'Etel et du grand site Gâvres-Quiberon, ainsi que des communes d'Erdeven, Etel, de Belz, Locoal-Mendon, Plouhinec et de Sainte-Hélène ont suivi une formation pratique de trois jours. Retour en images.

Le Cedre, centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux, situé à Brest, a accueilli fin avril 14 stagiaires pour une formation contre les pollutions maritimes par hydrocarbures, de faible ou de moyenne ampleur. Cette session a été organisée par la délégation Bretagne du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) à la demande du Syndicat mixte de la ria d'Etel.

Objectif : connaître les stratégies d'intervention ainsi que les techniques et équipements adaptés et recommandés pour lutter contre les pollutions accidentelles en zones littorales. Les travaux dirigés ont été fort appréciés par les participants.

Organisation du chantier

Reconnaissance, évaluation technique et environnementale



Pour mettre en œuvre des techniques et des moyens de lutte adaptés
Définir des priorités d'intervention

Préparation du chantier



Organiser la circulation des hommes et des engins
Préparer les accès et les sécuriser

Décontamination des hommes et des équipements



Procurer un confort minimal après le travail
Éviter de contaminer les zones nettoyées ou épargnées par la pollution

Le nettoyage

Tests absorbants



Nettoyage des galets



Nettoyage des blocs et de la plage



Cette formation a aussi été l'occasion pour Vigipol* et le Syndicat mixte de la ria d'Etel, de présenter le volet "Lutte contre la pollution maritime" lié au Plan communal de sauvegarde (plan Infra POLMAR). Ce plan a été validé l'année dernière par les 10 communes riveraines de la ria d'Etel - Erdeven, Etel, Belz, Locoal-Mendon, Landaul, Landévant, Nostang, Merlevenez, Sainte-Hélène, Plouhinec - et la commune de Ploemel, la communauté de communes Blavet Bellevue Océan et la communauté de communes Auray-Quiberon Terre Atlantique.

*Vigipol : Syndicat mixte basé dans les Côtes d'Armor, il accompagne les collectivités dans la mise en œuvre d'un volet "lutte contre les pollutions maritimes" qui vaut pour le Plan communal de sauvegarde.

Professionnels de la mer sur la ria d'Étel

«NOUS ALLONS MUTUALISER NOS MOYENS ET NOS DOSSIERS»

Plus qu'un espace maritime singulier et sensible, les pêcheurs et conchyliculteurs professionnels de la ria d'Étel partagent les mêmes problématiques sur la qualité de l'eau. Pour être plus efficaces et économes dans la gestion de leurs métiers, ils projettent de se réunir sous un même toit, à Auray.

Interviews...



Philippe Le Gal, président du Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud (CRC)



Olivier Le Nézet, président du Comité Départemental des Pêches Maritimes du Morbihan et du Comité Régional des Pêches de Bretagne

En tant que professionnels de la mer sur la ria d'Étel, la qualité de l'eau vous inquiète-t-elle ?

PLG : « C'est notre préoccupation première. Tout rejet défectueux dans le milieu impacte directement notre activité et le bon fonctionnement de nos entreprises. »

OLN : « L'évolution générale tend à une dégradation. Pour la pêche embarquée, cela veut dire que le renouvellement des larves de soles, plus particulièrement, est menacé. Nous devons appliquer des mesures plus strictes d'encadrement. Ces mesures, validées par le Comité Régional des Pêches de Bretagne, le Préfet de Région et la direction interrégionale de la mer (DIRM) sont adaptées à la pratique professionnelle en fonction de l'état du milieu marin. »

Quels sont vos moyens d'actions ?

OLN : « La réglementation communautaire exige de garantir un bon état écologique des eaux d'ici à 2020. Au lieu de se voir imposer des restrictions qu'ils ne pourront négocier, l'État et les élus des communes littorales doivent être forces de propositions adaptées à leur environnement. C'est ce à quoi nous travaillons via nos organismes professionnels regroupés sous l'égide du Conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche Ouest et, pour la Bretagne, de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML). »

PLG : « Il existe un réseau national de surveillance de la qualité de l'eau, animé par Ifremer, à partir de l'analyse des coquillages fousseurs et non fousseurs. Nous y collaborons. Pour autant, nous n'avons pas d'autres moyens que le dialogue pour sensibiliser la population et les usagers. L'urbanisme, l'industrie et l'agriculture restent nos points de vigilance. Sans être à l'abri, nous constatons les effets dus à l'amélioration des pratiques agricoles. Sur l'urbanisme, nous ne cessons de demander aux élus de contrôler et de rénover les réseaux d'assainissement. »

Avez-vous des problématiques distinctes dans l'exercice de vos professions ?

PLG : « Nous nous battons pour préserver notre place. A la qualité de l'eau s'ajoute la pression immobilière. Notre présence sur le littoral est devenue un enjeu fort, car nous ne pouvons plus ouvrir de nouveaux chantiers ostréicoles à la fois sur l'espace terrestre, sur l'espace côtier et en mer où il nous faut partager le milieu avec de plus en plus d'usagers. La communication et la transmission de nos entreprises sont les garants de la continuité de notre métier. »

OLN : « Le vrai problème, pour nous, concerne les pratiques de pêche illégales, que ces pratiques soient le fait de professionnels ou de plaisanciers. J'en appelle sur ce point au sens des responsabilités de chacun, mais aussi à la vigilance de l'État pour faire respecter la réglementation. Pour nous professionnels, la pêche est notre métier, le moyen de faire vivre nos entreprises et de contribuer à nourrir la population. Le littoral n'est pas seulement une zone de loisirs, c'est aussi et surtout une zone d'activité économique. »

Vos enjeux et les solutions que vous préconisez se rejoignent sur divers points...

OLN : « Nous partageons plusieurs problématiques et avons à cœur de développer nos activités sur un même territoire. C'est pourquoi nous avons décidé de réunir nos instances en un même lieu*. Ce rapprochement est devenu indispensable et correspond à une volonté d'économie, mais aussi et surtout de valorisation de nos compétences et d'un meilleur service apporté aux professionnels vu la situation centrale d'Auray. La France a à cœur de mettre en place une vraie politique maritime intégrée. Le Morbihan sera exemplaire et même pionnier en la matière. »

PLG : « L'idée est d'occuper un bâtiment commun afin de mutualiser nos compétences et nos moyens au service d'une plus grande efficacité. »

*Le CRC Bretagne Sud, sis zone de Kerfontaine à Pluneret, et l'antenne de Quiberon du Comité Départemental des Pêches du Morbihan devraient se réunir d'ici à la fin de l'année dans un même bâtiment situé Porte-Océane à Auray.

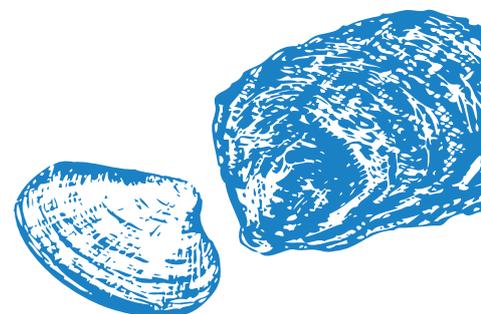
+ Focus sur les professionnels de la mer

- 42 entreprises conchylicoles
- 95 concessionnaires
- 360 hectares de parcs conchylicoles
- 3000 tonnes d'huîtres produites chaque année
- Pêcheurs à pied pro = 30 licences « coques et palourdes »
- Pêche embarquée = une dizaine de professionnels qui ciblent le mullet, le bar, la morgate, la dorade et la sole...

En savoir plus :

- www.huitres-de-bretagne.com
- www.cdpmem56.fr

Sources : CRC Bretagne-Sud (Données socio-économique 2013) & Syndicat ostréicole de la ria d'Étel et CDPMEM56



O fil de la ria SITE NATURA 2000



Evaluations d'incidences préconisées

Evaluation d'incidences... Le terme est un peu barbare, mais son utilité n'est plus à démontrer. Pour continuer à pratiquer nos activités de loisirs sur les espaces naturels, l'évaluation d'incidences permet de profiter d'un site Natura 2000 tout en le préservant d'éventuelles dégradations. Cela concerne par exemple certaines manifestations sportives ou festives, la création de sentiers, le retournement de landes, l'arrachage de haies. Les organisateurs doivent se rapprocher des opérateurs Natura 2000 – en l'occurrence le Syndicat mixte de la ria d'Étel, pour mener l'évaluation des impacts éventuels de leur projet sur les espèces et habitats naturels. Plus d'informations sur le site <http://ria-etel.n2000.fr/> rubrique « participer »

20 ans d'effets positifs en Bretagne

Lors des premières rencontres régionales Natura 2000, organisées en décembre à Lorient par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, avec l'association des Chargés de Mission Natura 2000 de Bretagne, plus de 250 participants ont apprécié les bénéfices du programme Natura 2000, appliqué depuis vingt ans sur les territoires bretons. Plus d'informations sur le site de la DREAL Bretagne.

FESTIVITES DE L'ETE

Pour découvrir le territoire et son environnement, profitez des animations proposées par ou en partenariat avec le Syndicat mixte de la ria d'Étel (SMRE).

Espèce protégée le Panicaut vivipare et le site du Bignac

Sortie « Côtes et Nature » organisée par le Département du Morbihan, animée par le Conservatoire Botanique, Bretagne Vivante et le SMRE

INFOS PRATIQUES

• **A Belz**, le 22 juillet à 14h.
Inscriptions auprès du Syndicat mixte de la ria d'Étel au 02 97 55 25 64

« Science tour » avec Les petits débrouillards

L'association « Les petits débrouillards de Bretagne » sillonne le bassin versant du 9 au 19 juillet. Animation gratuite sur la Gestion intégrée des zones côtières : à **Brec'h, Sainte-Hélène, Plouhinec, Erdeven** et **Belz**.

Plus d'informations sur www.lespetitsdebrouillardsbretagne.org

Arrachage du baccharis

Chantier organisé par la commune et le Syndicat mixte de la ria d'Étel en partenariat avec l'association Al Terre Breizh. Renseignements au 02 97 55 25 64

INFOS PRATIQUES

• **A Locoal-Mendon**, le samedi 12 et le dimanche 13 septembre

Sorties pêche à pied et découverte de l'estran

Animations proposées par le Syndicat mixte de la ria d'Étel et animées par Anne Jacob. Durée : 2 heures. Gratuit. Nombre limité de places.

INFOS PRATIQUES

• **A Belz**, le 17 juillet à 14h et le 28 août à 11h. Rendez-vous sur le parking du Moulin des oies. Réservation au point I : 02 97 55 33 13
• **A Locoal-Mendon**, le 4 juillet et le 2 août à 15h. Rendez-vous sur le parking à Kergoal, avant la Pointe de Listrec. Réservation à la mairie au 02 97 24 60 87
• **A Etel**, le 4 août à 15h. Rendez-vous sur le parking de la plage du Pradic, à proximité du plan d'eau. Réservation au Syndicat d'initiative au 02 97 55 23 80
• **A Plouhinec**, le 15 juillet à 11h et le 5 août à 15h30. Rendez-vous sur le parking de l'ancien appontement, situé après le cimetière de bateaux en direction de la barre. Réservation au point I au 02 97 36 73 00
• **A Erdeven**, le 6 juillet à 15h et le 6 août à 15h30. Rendez-vous sur le parking de la Roche Sèche. Réservation à l'office de tourisme au 02 97 55 64 60.
Sorties animées par le Syndicat du grand site Gâvres-Quiberon.



Syndicat mixte de la ria d'Étel (SMRE)

20, route des 4 chemins
56 550 Belz
tel : 02 97 55 25 64

Directrice de publication
Marie-Christine Le Quer

Rédaction
Syndicat mixte de la ria d'Étel,
Grégoire Laville, Maude Duval

Contacts
Chloë Cordellier
(chloe.cordellier@ria-etel.com)

Magali Bernizet, Grégory Derrien,
Charlotte Izard, Laurent Thibault

Conception graphique
Claire et Net Design

Crédits photos
GEOS (Erwan Le Cornec), SMRE,
Cedre, TBM

Impression
IOV

